



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation à la Sécurité Routière

**Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire**

Maître Alexis TORDO
10 rue de la pompe
75016 Paris

Affaire suivie par : ED
<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

Paris, le

13 JUIL. 2023

Maître,

En date du 30 janvier 2023, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, [REDACTED]

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que les mentions figurant dans son dossier de permis de conduire ont été corrigées.

De ce fait, son permis de permis de conduire est de nouveau valide, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur
et des outre-mer et par délégation,
le chef de la section des recours
du bureau national des droits à conduire


Christophe BOUBA